

AVIS DE L'ARES

N° 2024-02 DU 20 FÉVRIER 2024

Avis d'initiative de la CDD visant l'intégration de compétences génériques et spécifiques à la transition écologique et sociale dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur.

Considérant l'article 21, alinéa 1, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études qui attribue à l'ARES la mission d'émettre à destination du Gouvernement un avis, d'initiative ou sur demande de celui-ci, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un Pôle académique, sur toute matière relative à l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur ;

Considérant le dépassement des limites planétaires avéré, la viabilité de la planète remise en cause, le rôle des activités humaines dans ces dépassements et par conséquent la possibilité d'agir encore pour en atténuer les impacts identifiés¹;

Considérant la mobilisation des jeunes générations face aux enjeux climatiques, à la transition écologique et sociale et au manque d'actions significatives menées par les pouvoirs publics ; leur demande d'être davantage (in)formées² par leurs enseignants, eux aussi mieux équipés pour aborder avec elles ces enjeux de manière concrète et transversale^{3 4} ; et enfin, leurs préoccupations face aux urgences socio-environnementales que partage une majorité de la population⁵ ;

Considérant le rôle-clé du secteur de l'éducation, point névralgique du développement de connaissances et de compétences⁶, et de la formation tout au long de la vie permettant à chaque citoyen d'acquérir des connaissances, aptitudes et attitudes requises par notre société en mutation^{7 8 9} ; le besoin urgent, perçu par

¹ Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin III, F. S., Lambin, E., & Timothy, M. Lenton et al. 2009. "Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity.". *Ecology and Society*, 14(2), 32.

² Ducol, L., Anciaux, A., Catellani, A., Lits, G., Galand, B., Nils, F., ... & Cougnon, L. A. (2022). Jeunes, Communication & Climat. Diversité des enjeux climatiques auprès des 15-24 ans en Belgique.

³ Lévy, J.-D., Bartoli, P.-H., Gautier, A., & Ollivier, R. (2023). Les jeunes et la prise en compte des enjeux écologiques dans les études et le monde du travail [Rapport]. Paris, France : Pour un réveil écologique.

⁴ Forum des jeunes (2022). *L'éducation en question : quelle place pour l'environnement ?* Avis officiel.

⁵ European Commission, (2022). *Eurobarometer on the European Year of Youth: Young Europeans are increasingly engaged*.

⁶ En 2015, le *Manifeste pour une éducation à la citoyenneté planétaire* prône déjà une vision nouvelle de l'éducation : pour créer un monde plus soutenable, l'enseignement doit privilégier l'intelligence – la connaissance des problématiques – mais aussi l'émergence de valeurs, de comportements et de compétences qui contribueront à créer un monde plus respectueux du Vivant. (Collectif. (2015). *Manifeste pour une éducation à la citoyenneté planétaire. Pour vivre ensemble à 10 milliards, changeons l'éducation*. Paris : Édition Les Amis de Circée, numéro spécial Chemin de Traverse)

⁷ Union Européenne. (2018). [*Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*](#).

⁸ UNESCO. (2021). *Learn for our planet: a global review of how environmental issues are integrated in education*.

⁹ Union Européenne. (2022). *Recommandation du Conseil du 16 juin 2022 sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable 2022/C 243/01*.

les enseignants, d'adapter les cursus, d'intégrer des changements dans les apprentissages pour être en phase avec les besoins sociétaux d'aujourd'hui ;

Considérant la nécessité non plus uniquement de générer de nouvelles connaissances, mais également de s'assurer d'un renouvellement des fondements culturels, éthiques et économiques de nos sociétés permettant un fonctionnement soutenable de celles-ci, et le rôle des actrices et acteurs de l'enseignement dans ce renouvellement et la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour penser et mener ces changements ;

Considérant le travail individuel, bénévole et volontaire, de nombreux acteurs et actrices de l'enseignement en FWB, mais aussi leur mobilisation démontrant une disposition à l'action¹⁰; la multiplication des initiatives des Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) destinées à favoriser l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans leur gestion opérationnelle et à engager leurs parties prenantes (étudiants¹¹, employés, fournisseurs,...) dans cette démarche de transition, témoignant également d'un *momentum* dans l'envie des EES francophones de Belgique de prendre ces enjeux à bras le corps ; la création spontanée dans plusieurs EES d'un enseignement transversal accessible aux bacheliers, voire obligatoire, pour répondre déjà aux demandes et besoins de la société ;

Considérant les recommandations émises en France par le groupe de travail, présidé par le Professeur Jean Jouzel, dans son rapport "Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur" en termes de dynamiques à mettre en place et de moyens à mobiliser¹² ; les avis résultant de réunions, travaux et rapports de la Commission Développement Durable (CDD) de l'ARES, notamment en suite de la présentation du Rapport Jouzel par Luc Abbadie, co-signataire du texte, devant les EES, lors d'un Midi de l'ARES organisé en février 2023 par la CDD¹³ ;

Considérant l'ambition claire et volontaire exprimée par le gouvernement dans la DPC 2019-2023 (page 3) : « La préparation des jeunes, de tous les jeunes, aux exigences, aux enjeux et aux opportunités que présente l'avenir sera au cœur des préoccupations, notamment en ce qui concerne les défis technologiques, climatiques et démocratiques. La Fédération, à travers un enseignement d'excellence et la culture démocratisée, fera tout pour les émanciper et les préparer au monde de demain » ;

Considérant le décalage entre les constats posés aux niveaux tant international, européen, national que régional, et les besoins exprimés par la jeune génération et le corps enseignant d'une part et le soutien politique à l'action et à la mobilisation des acteurs du terrain, d'autre part.

Estimant que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit se positionner de manière claire et déterminée dans une perspective de transition environnementale et sociale en faisant fondamentalement évoluer l'enseignement supérieur en FWB, l'ARES formule à l'attention du gouvernement de la FWB les recommandations suivantes:

¹⁰ Acteurs de l'ERE, *Charte pour un enseignement à la hauteur des enjeux écologiques* (2023) ; Réseau Profs en Transition (ResPeT) ; Mémoire du CREF...

¹¹ Citons à titre d'exemple le programme d'engagement Uni4Change initié par l'université de Liège et auquel participent aujourd'hui de nombreuses institutions.

¹² Jouzel, J. (2022). Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur. Rapport Ministère enseignement supérieur et de la recherche.

¹³ <https://www.ares-ac.be/fr/midis-de-l-ares/890-16-02-23-midi-dd-sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-et-du-developpement-durable-dans-l-enseignement-superieur-en-federation-wallonie-bruxelles-ou-en-est-on>

RECOMMANDATIONS

01. Demander expressément aux EES de faire évoluer toutes leurs formations pour que tous les étudiants et étudiantes disposent des connaissances et compétences permettant d'agir pour la transition écologique et sociale.

La FWB doit avoir pour objectif que l'ensemble des diplômés de bachelier de la FWB soient formés aux enjeux de la transition écologique et sociale. L'objectif est que chacun d'eux dispose de connaissances et de compétences qui lui permettent d'agir en tant que citoyen et en tant que professionnel, dans un délai pertinent au vu de l'urgence environnementale et des besoins sociétaux.

Dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants et de l'autonomie des EES, toutes les formations doivent avoir intégré d'ici cinq ans un ensemble de connaissances et de compétences à la fois transversales et spécifiques permettant à leurs étudiants d'appréhender au mieux les enjeux de la transition et de la durabilité.

En s'appuyant sur des référentiels de compétences durabilité existants (UNESCO, GreenComp¹⁴, Jouzel, etc.) les équipes pédagogiques doivent adapter les référentiels de compétences spécifiques à chaque filière de formation et aux grandes cultures disciplinaires (ingénierie, santé, droit, management...).

En effet, les expériences des pays ou des établissements pionniers ainsi que les nombreux rapports produits ces dernières années¹⁵ convergent vers la nécessaire mise en œuvre des conditions suivantes, constitutifs d'une formation à la fois générale et spécifique, grâce à la création de nouveau cours et dispositifs ou à une intégration de ces nouvelles matières dans les cours existants : (1) dans les enseignements existants, (2) par le développement d'enseignements spécifiques, et (3) dans des dispositifs pédagogiques orientés vers le terrain (projet, stage¹⁶,...).

Les référentiels de compétences ainsi discutés et adaptés permettront, endéans les cinq ans, d'intégrer des connaissances et compétences relatives aux enjeux de la transition et de la durabilité dans les programmes.

En attendant l'aboutissement de ce changement en profondeur, les EES développeront en outre, dès la rentrée 2024-2025, *a minima* un ou des dispositifs pédagogiques dans chaque filière de bachelier, consacrés à l'acquisition de connaissances et compétences en lien avec la transition et la durabilité, soit par l'apport de connaissances fondamentales et transversales, soit par un approfondissement spécifique à la filière.

¹⁴ Bianchi, G., Pisiotis, U., & Cabrera, M. (2022). GreenComp. The European Sustainability Competence Framework. Available online: https://green-comp.eu/wp-content/uploads/2022/02/jrc128040_greencomp_f2.pdf (accessed on 8 August 2022).

¹⁵ ISCN (2017) *Educating for Sustainability - 2017 Sustainable campus best practices from ISCN and GULF universities*. Boston ; SDSN Australia/Pacific (2017) *Getting started with the SDGs in universities: A guide for universities, higher education institutions, and the academic sector*. Australia, New Zealand and Pacific Edition. Sustainable Development Solutions Network – Australia/Pacific, Melbourne ; UBC – USI (2013) *Transforming Sustainability Education at UBC: Desired Student Attributes and Pathways for Implementation*, USI Teaching and Learning Office (TLO) and 2010 - 2012 TLO Fellows...

¹⁶ Ce référentiel de compétences spécifique est issu de la déclinaison d'un des modèles de socle de compétences transversales tels que développés, notamment au niveau européen dans le Greencomp (2022) et au niveau français dans et suite au Rapport Jouzel (2022).

02. Donner pour mission aux EES de réviser les référentiels de compétences de leurs formations dans une perspective de transition et de durabilité

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que l'ARES indiquait en 2017 « Le R.C. est un outil qui doit s'adapter aux évolutions de la société »¹⁷. Face aux enjeux sociaux et environnementaux actuels, l'ARES recommande donc aujourd'hui de soutenir les EES dans la révision des référentiels de compétences de leurs formations, i.e. profil d'enseignement et référentiels intra- et inter-établissements.

Afin de ne pas ralentir la dynamique, il sera demandé à chaque établissement de mener dans un premier temps la réflexion en interne, et d'entamer un processus inter-établissements dans un second temps.

Ce travail de longue haleine suppose de mettre en place les conditions d'une révision collégiale des référentiels de compétences existants. En effet, opérer des transformations en profondeur des formations signifie offrir la possibilité de reconsidérer les compétences à atteindre par les étudiants à l'issue des parcours de formation proposés et les volumes minimaux qui y sont associés. A défaut, certains établissements seront tentés de se limiter à des modifications superficielles et marginales de leur programme, reportant ainsi la responsabilité de la prise en charge des enjeux de transition sur les enseignants, contraints à un inconfortable exercice d'arbitrage entre activités destinées à l'acquisition de compétences relatives aux enjeux de la transition et celles dédiées à l'atteinte de compétences visées par le référentiel associé à la formation concernée.

Le travail de fond déjà initié dans plusieurs universités pourrait nourrir la réflexion d'autres EES, au même titre que le cadre européen des compétences en matière de durabilité (GreenComp) et que le référentiel français issus des réflexions du groupe de travail présidé par Jean Jouzel.

Afin de permettre le développement effectif de ces connaissances et compétences en lien avec le Développement Durable et la Transition (DD&T), les EES garantiront un nombre significatif de crédits ECTS attribués à cette formation.

03. Donner pour mission aux EES de sensibiliser et former les enseignants pour faire évoluer les enseignements.

Bien qu'experts dans leurs domaines respectifs, les enseignants doivent voir actualisées et renforcées leurs connaissances et compétences relatives aux enjeux de la transition écologique et sociale afin d'intégrer ces questions à leurs enseignements dans une perspective systémique et interdisciplinaire.

La voie de formation continue la plus usitée par les enseignants est certes l'auto-formation par la lecture d'articles scientifiques ou par la rencontre d'acteurs de terrain. Néanmoins, la création de pools centralisés de ressources pédagogiques doit être soutenue pour organiser des échanges, partages d'expérience et débats entre collègues, que ce soit par filière, par composante d'établissement ou à l'échelle de tout un établissement.

Enfin une offre de formations continues, régulièrement actualisées, aux enjeux écologiques et sociaux et à l'utilisation des ressources pédagogiques et des pédagogies multiples, offrant également des espaces

¹⁷ Guide méthodologique commun pour l'élaboration et la mise à jour des référentiels de compétences, validé par le Conseil d'Administration de l'ARES lors de sa séance du 27 juin 2017

d'échanges entre communautés de pratiques, doit être disponible pour l'ensemble des enseignants de la FWB, toutes disciplines confondues, de manière à croiser au mieux les expériences et les connaissances.

La formation des enseignants ainsi que l'ensemble du système de formation, en ce compris la formation continue, doivent être revus afin d'amorcer la transition¹⁸. En Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple, si l'architecture globale de la formation initiale des enseignants a été remodelée dans son entièreté, la rallongeant notamment d'une année, il faut malheureusement constater que les enjeux socio-environnementaux n'apparaissent pratiquement pas dans le nouveau cursus, malgré les urgences écologiques nécessitant une mise en œuvre d'actions concrètes.

04. Mettre à disposition des EES des conseillers pédagogiques pour accompagner les enseignants dans la transformation de leur cours aux enjeux DD&T.

Afin de soutenir et de faciliter le processus de changement, la mise à disposition de conseillers et conseillères pédagogiques formés aux questions pédagogiques en lien avec la transition et la durabilité est un levier essentiel.

Le travail d'accompagnement pour intégrer de nouvelles connaissances et compétences dans les formations est un travail de longue durée qui doit articuler des temps sur le terrain et des temps plus centralisés. En effet, les conseillers et conseillères pédagogiques ont besoin d'être au plus près des équipes concernées pour, par exemple, recueillir et analyser les besoins locaux pour intégrer ces nouvelles connaissances et compétences, aider à la définition des objectifs des projets de changement, évaluer l'impact des changements, etc., ainsi que du temps de coordination entre conseillers et conseillères pédagogiques pour, par exemple, organiser la mutualisation et la fertilisation croisée des questions pédagogiques en lien avec ces enjeux, développer les réseaux et partenariats, etc.

Conditions de réussite

Les expériences des pays et établissements pionniers¹⁹ convergent vers une série de points d'attention qui conditionnent la mise en œuvre du projet ambitieux décrit ci-dessus.

a) Des moyens (humains, financiers) consacrés au projet

Faire évoluer l'offre de formation de l'enseignement supérieur pour l'adapter aux enjeux de la transition écologique et sociale ne se fera pas sans moyens additionnels, financiers mais surtout humains. Les échanges entre établissements confirment notamment que le manque de temps est l'un des principaux freins à l'intégration de ces enjeux dans les EES : du temps pour (se) former aux enjeux de la transition, pour une réflexion collégiale sur les contenus des programmes et pour revoir les unités d'enseignement.

Dégager les ressources nécessaires est en partie du ressort des autorités académiques mais essentiellement de celui des pouvoirs publics dont la mission est d'accompagner les établissements et leurs personnels – enseignants et enseignantes, chercheurs et chercheuses, conseillers et conseillères pédagogiques,

¹⁸ Ducol, L., Anciaux, A., Catellani, A., Lits, G., Galand, B., Nils, F., ... & Cougnon, L. A. (2022). Jeunes, Communication & Climat. Diversité des enjeux climatiques auprès des 15-24 ans en Belgique.

¹⁹ Citons à titre d'exemple le partenariat entre le Campus de la Transition et CY Cergy Paris Université depuis 2020 : <https://campus-transition.org/accompagnement-de-cy-cergy-paris-universite/>

personnels administratifs et directions – en fournissant les moyens nécessaires à cette transformation systémique.

Afin de permettre une cohérence à long terme dans le traitement des projets, l'ARES demande aux pouvoirs publics que des moyens humains et financiers soient envisagés de manière pérenne et complémentaire à ceux actuellement obtenus pour une durée déterminée. Idéalement, ce financement devrait être lié à un accord de coopération entre les différentes entités fédérées en charge des matières liées à la transition écologique et sociale.

b) Un mandat de direction consacré au DD&T au sein de chaque EES

Une démarche d'évolution des enseignements et d'intégration des enjeux écologiques et sociaux dans les projets d'établissement implique de former non seulement les enseignants, mais également l'ensemble du personnel administratif ou technique ainsi que les autorités académiques. Tous les acteurs de l'enseignement doivent être sensibilisés aux questions de transition afin de prendre conscience du rôle qu'ils peuvent jouer dans leurs fonctions propres.

L'intégration de la transition écologique et sociale dans les parcours de formation relève de la responsabilité de l'ensemble du personnel des EES, sous l'impulsion des autorités académiques des établissements. L'ARES recommande que cette démarche repose sur une organisation spécifique et pérenne au sein des EES, qu'il s'agisse d'une mission attribuée à un portefeuille existant ou d'un nouveau poste assigné au sein des autorités de l'EES concerné.

Il importe que ce projet d'adaptation des enseignements soit guidé par un membre mandaté parmi les autorités académiques sur la base d'une stratégie conçue en concertation avec les responsables de formation, les enseignants, les étudiants et le personnel administratif et technique. Entraîner l'ensemble de la communauté éducative dans ce projet ambitieux est un enjeu majeur.

c) Une concertation de l'ensemble du secteur et des acteurs de l'enseignement supérieur

Même si les établissements et leurs personnels sont au cœur du processus, ils ne peuvent porter seuls cette transformation systémique. L'ARES recommande que les EES soient soutenus dans leur démarche de transformation par un mouvement global et collectif de l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement supérieur.

Ce projet suppose un alignement systémique des stratégies et ressources humaines qui y sont consacrées, au sein du Ministère, de l'ARES, des Pôles académiques, de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) et des réseaux d'enseignement, ainsi qu'une collaboration avec le secteur associatif mobilisé autour de ces questions d'éducation à la transition.

Une réflexion pragmatique tenant compte des prérogatives de chaque acteur du secteur est nécessaire afin de préciser le rôle de chacun et chacune dans ce projet et ainsi d'éviter des croisements de responsabilité, inutiles et énergivores. Elle permettrait au contraire, de catalyser les efforts en vue de cet objectif commun de transformation profonde de l'enseignement supérieur et de contribuer à l'identification et à la mutualisation des ressources pédagogiques et de l'offre de formation à destination de l'ensemble des EES.

CONCLUSION :

En conclusion et en résumé, l'ARES demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

1. RECONNAITRE le rôle clé de l'enseignement supérieur dans la transition et lui demander explicitement de contribuer à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et sociale et de la durabilité au travers de la formation initiale, dès le bachelier, ainsi qu'au travers de la formation continue ;
2. SOUTENIR les EES dans leur devoir d'exemplarité, leur demandant d'intégrer une dynamique de transition dans leur fonctionnement ;
3. SE FIXER pour objectif de former tous les diplômés de bachelier aux enjeux de la transition écologique et sociale dans un délai court (cinq ans) cohérent avec les besoins sociétaux et les urgences environnementales ;
4. DEMANDER EXPRESSEMENT que les EES mettent en place au moins un dispositif consacré à l'apport des connaissances fondamentales sur le sujet dès le Bachelier (unité d'enseignement, activité d'enseignement, outils de sensibilisation,...) assorti ou non de crédits, idéalement ancré dans les programmes, dans une phase transitoire et dans l'attente de la révision en profondeur des référentiels de compétences spécifiques à chaque filière ;
5. OCTROYER des moyens financiers et humains additionnels permettant de mettre en place les démarches d'intégration des connaissances et de compétences liées aux enjeux de la transition écologique et sociale dans tous les cursus ;
6. CONSACRER de nouveaux moyens aux instances *ad hoc* afin d'accompagner les EES dans la production des référentiels de compétence spécifiquement liés à la transition écologique et sociale et dans la formation continue du personnel enseignant ainsi que des autorités académiques et du personnel administratif et technique ;
7. RECONNAITRE et VALORISER les efforts de création et d'adaptation des cursus, dans le futur, mais également les démarches volontaires menées jusqu'à présent.

ACTIONS ATTENDUES

	Dès 2024-2025	Endéans les 5 ans : 09/2024 – 09/2029
Enseignants	• Mettre en place au moins un dispositif consacré à l'apport des connaissances fondamentales sur le sujet, ou par un approfondissement spécifique à la filière, dès le Bachelier (unité d'enseignement, activité d'enseignement, outils de sensibilisation,...) assorti ou non de crédits, idéalement ancré dans les programmes.	• Révision collégiale des référentiels de compétences existants et des volumes minimaux qui y sont associés, à l'intérieur de chaque établissement, puis en inter-établissement. • Se former aux enjeux du DD&T en auto-formation ou via formation continue en pools centralisés de ressources pédagogiques.

		• Se faire accompagner par des conseillers pédagogiques spécialisés en DD&T
EES	• Mettre en place au moins un dispositif consacré à l'apport des connaissances fondamentales sur le sujet, ou par un approfondissement spécifique à la filière, dès le Bachelier (unité d'enseignement, activité d'enseignement, outils de sensibilisation,...) assorti ou non de crédits, idéalement ancré dans les programmes.	• Révision collégiale des référentiels de compétences existants et des volumes minimaux qui y sont associés, à l'intérieur de chaque établissement, puis en inter-établissement. • Renforcer l'offre de formation continue en DD&T. • Consacrer un mandat de direction au DD&T afin de former l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnel administratif et ouvrier, autorités, ...) • Mettre en place une collaboration entre EES et le Ministère, l'ARES, les pôles académiques, l'AEQES, les réseaux d'enseignement et le secteur associatif.
Pouvoir politique		• Financer des postes de conseillers pédagogiques spécialisés en DD&T. • Octroyer des moyens financiers de manière pérenne et complémentaire à ceux actuellement obtenus pour une durée déterminée, via un accord de coopération entre les différentes entités fédérées en charge des matières liées à la transition écologique et sociale. • Faciliter une collaboration entre EES et le Ministère, l'ARES, les pôles académiques, l'AEQES, les réseaux d'enseignement et le secteur associatif.